



Département de la Moselle

MAIRIE AUGNY

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du jeudi 16 février 2023 à 20H

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023
Rapporteur : François HENRION
2. Projet de renaturation et végétalisation de la traverse d'Augny : validation du montant des travaux à l'issue de la phase PRO
Rapporteur : François HENRION
3. Projet de renaturation et végétalisation de la traverse d'Augny : demande de subvention AMBITION MOSELLE
Rapporteur : François HENRION
4. Projet de renaturation et végétalisation de la traverse d'Augny : demande de subvention Fond vert
Rapporteur : François HENRION
5. Frais de représentation du Maire
Rapporteur : Philippe KOEHLER

Présents : François HENRION, Philippe KOEHLER, Béatrice GLATTFELDER, Mylène CHARFF, Pascal BAUQUE, Chantal LEMIRE, Yves HUARD, Nicole FRANIATTE, Claude BERTSCH, Michel ONFRAY, Loïc ABEL, Cynthia PARMENTIER, Jérôme BAGNARIOL, Céline LATZER, Marie-Pierre COMTE, Virginie MACCHI

Représentés : Carole FLOC'H par François HENRION, Céline MALEVILLE TISSOUX par Jérôme BAGNARIOL, David DI CIANNO par Marie-Pierre COMTE

Nombre total de votes : 19

Président de séance : Monsieur François HENRION (Maire)

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc ABEL (Conseiller Municipal)

Délibérations du conseil :

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023

Rapporteur : François HENRION

Le conseil municipal apporte une correction au procès-verbal du 24 janvier 2023 en remplaçant le mot « commercialisation » par « location » en page 4.

Après correction le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

Pour : 18 : Contre : 0 Abstention : 0

Point 2 : Projet de renaturation et de végétalisation de la traversée : validation du montant des travaux et maîtrise d'oeuvre à l'issue de la phase PRO

Rapporteur : François HENRION

La Commune d'Augny, accompagnée par l'agence de paysage Claire ALLIOD et le bureau d'études TRIGO, mène depuis 2018 une réflexion globale sur la requalification sécuritaire et qualitative de la traversée d'Augny (rue de la Libération, rue de Fey, rue d'Orly). Il s'agit de restructurer l'ensemble du domaine public afin de permettre un partage harmonieux des espaces avec sécurisation des divers utilisateurs, enfouissement des réseaux, et adaptation aux conséquences du changement climatique. En choisissant un groupement d'architectes paysagistes et de bureaux d'études spécialisés dans la gestion de l'eau, nous avons tout de suite démontré notre ambition de renaturation pour la ville de demain.

Notre travail se porte sur la transformation complète de la traversée d'Augny, qui avait pour unique vocation la circulation des véhicules, vers une traversée où la nature retrouve toute sa place et ses fonctions, un équilibre entre tous les usagers (piétons, cyclistes, véhicules, transports publics...) et une gestion des espaces entièrement repensée.

Les objectifs poursuivis sont donc nombreux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants et usagers avec un projet d'ensemble innovant, paysager, écologique...
- Améliorer les conditions de sécurité de tous les usagers et notamment les piétons et vélos
- Valoriser les espaces de nature
- Garantir l'accessibilité et le confort des espaces publics pour tous (PMR, familles ...)
- Redéfinir l'éclairage public dans un souci de réduction des consommations électriques
- Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales de niveau maximal (eau pluviale de voirie et toitures adjacentes à la traverse)
- S'adapter aux conséquences du changement climatique en visant le rafraîchissement urbain

Définition du projet :

- Organisation des usages de la traverse : voirie principale réduite, continuité piétonne assurée, meilleur accès au transport collectif ...
- Valorisation des déplacements de proximité vers nos commerces, écoles et associations : sente piétonne signalée par revêtement différencié...
- Gestion intégrée des eaux pluviales : créer les conditions environnementales pour que l'eau pluviale s'infilte dans le sol au plus près de son point de chute par la désimperméabilisation des chaussées, la création de noues plantées avec massifs drainants, de structures réservoir avec revêtement poreux
- Réalisation d'un projet végétal visant le rafraîchissement urbain : privilégier la diversification des espèces et des développements permettant de rafraîchir la température.
- Réalisation d'un projet participatif : la végétalisation joue un rôle social important, associer et gagner l'adhésion des habitants au projet permet de tisser des liens, suscite l'échange et le partage d'expériences.

Le Maire expose le descriptif financier estimatif des travaux :

Nature des dépenses	Montant H.T.
Travaux VRD – intégration GIEP – Enfouissement des réseaux – Mobilier	4 124 527 €
Electricité – éclairage	499 403 €
Espaces verts	344 822 €
Divers et imprévus	397 500 €
Sous-total travaux	5 366 252 €
Maîtrise d'œuvre (architecte paysagiste et bureaux d'études)	251 562 €
TOTAL Tavaux + MO	5 617 814 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de renaturation et de végétalisation de la traversée d'Augny tel que décrit ci-dessus.
- **APPROUVE** le montant estimatif des travaux qui s'élève à 5 366 252 € H.T.
- **APPROUVE** le montant définitif de la maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase PRO pour 251 562 € H.T.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 du marché de maîtrise d'œuvre « Agence de paysage Claire ALLIOD – Bureau d'études TRIGO » qui fixe la rémunération à 251 562,65 € H.T.

Pour : 19 : Contre : 0 Abstention : 0

Point n° 3 : Projet de renaturation et de végétalisation de la traversée d'Augny : demande de subvention « Ambition Moselle »

Rapporteur : François HENRION

La Commune d'Augny, accompagnée par l'agence de paysage Claire ALLIOD et le bureau d'études TRIGO, mène depuis 2018 une réflexion globale sur la requalification sécuritaire et qualitative de la traversée d'Augny (rue de la Libération, rue de Fey, rue d'Orly). Il s'agit de restructurer l'ensemble du domaine public afin de permettre un partage harmonieux des espaces avec sécurisation des divers utilisateurs, enfouissement des réseaux, et adaptation aux conséquences du changement climatique. En choisissant un groupement d'architectes paysagistes et de bureaux d'études spécialisés dans la gestion de l'eau, nous avons tout de suite démontré notre ambition de renaturation pour la ville de demain.

Notre travail se porte sur la transformation complète de la traversée d'Augny, qui avait pour unique vocation la circulation des véhicules, vers une traversée où la nature retrouve toute sa place et ses fonctions, un équilibre entre tous les usagers (piétons, cyclistes, véhicules, transports publics...) et une gestion des espaces entièrement repensée.

Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale sur la commune engagée depuis plusieurs années. A titre d'exemple, nous avons restauré le ruisseau de la Ramotte pour qu'il retrouve son cours naturel. Nous travaillons avec les agriculteurs du secteur pour replanter 2 800 mètres de haies à l'automne prochain et sommes en phase d'acquisition de parcelles prairies sur les versants de la colline Saint-Blaise pour les préserver et renaturer les ruisseaux effacés du cadastre de 1847.

Les objectifs poursuivis sont donc nombreux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants et usagers avec un projet d'ensemble innovant, paysager, écologique...
- Améliorer les conditions de sécurité de tous les usagers et notamment les piétons et vélos
- Valoriser les espaces de nature
- Garantir l'accessibilité et le confort des espaces publics pour tous (PMR, familles ...)
- Redéfinir l'éclairage public dans un souci de réduction des consommations électriques
- Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales de niveau maximal (eau pluviale de voirie et toitures adjacentes à la traverse)
- S'adapter aux conséquences du changement climatique en visant le rafraîchissement urbain

Définition du projet :

- Organisation des usages de la traverse : voirie principale réduite, continuité piétonne assurée, meilleur accès au transport collectif ...

- Valorisation des déplacements de proximité vers nos commerces, écoles et associations : sente piétonne signalée par revêtement différencié...
- Gestion intégrée des eaux pluviales : créer les conditions environnementales pour que l'eau pluviale s'infilte dans le sol au plus près de son point de chute par la désimperméabilisation des chaussées, la création de noues plantées avec massifs drainants, de structures réservoir avec revêtement poreux
- Réalisation d'un projet végétal visant le rafraîchissement urbain : privilégier la diversification des espèces et des développements permettant de rafraîchir la température.
- Réalisation d'un projet participatif : la végétalisation joue un rôle social important, associer et gagner l'adhésion des habitants au projet permet de tisser des liens, suscite l'échange et le partage d'expériences.

Pour réaliser ce projet ambitieux, la Commune d'Augny sollicite le soutien financier du Département de la Moselle au travers du dispositif « Moselle Ambition » et ainsi accélérer les efforts de notre collectivité pour redéfinir la ville de demain.

Le Maire expose le plan de financement du projet joint à la présente délibération.

Nature des dépenses	Montant H.T.	Financement sollicité	Montant
Maîtrise d'œuvre (architecte paysagiste et bureaux d'études spécialisés GIEP)	251 562 €	Département	700 000 €
		Région	500 000 €
Travaux VRD – intégration GIEP – Enfouissement des réseaux	4 124 527 €	Agence de l'eau	1 000 000 €
		Etat – Fonds Vert	800 000 €
Electricité - éclairage	499 403 €	Co maîtrise d'ouvrage (Euro Métropole Metz)	608 000 €
Espaces verts	344 822 €		
		Fonds propres	1 612 314 €
TOTAL	5 220 314 €	TOTAL	5 220 314 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de renaturation et végétalisation de la traversée d'Augny tel que décrit ci-dessus.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** le soutien financier du Département de la Moselle par le biais du dispositif « Moselle Ambition » pour un montant de 700 000 €.

Pour : 19 : Contre : 0 Abstention : 0

Point n° 4 : Projet de renaturation et de végétalisation de la traversée d'Augny : demande de subvention « Fonds Vert »

Rapporteur : François HENRION

La Commune d'Augny, accompagnée par l'agence de paysage Claire ALLIOD et le bureau d'études TRIGO, mène depuis 2018 une réflexion globale sur la requalification sécuritaire et qualitative de la traversée d'Augny (rue de la Libération, rue de Fey, rue d'Orly). Il s'agit de restructurer l'ensemble du domaine public afin de permettre un partage harmonieux des espaces avec sécurisation des divers utilisateurs, enfouissement des réseaux, et adaptation aux conséquences du changement climatique. En choisissant un groupement d'architectes paysagistes et de bureaux d'études spécialisés dans la gestion de l'eau, nous avons tout de suite démontré notre ambition de renaturation pour la ville de demain.

Notre travail se porte sur la transformation complète de la traversée d'Augny, qui avait pour unique vocation la circulation des véhicules, vers une traversée où la nature retrouve toute sa place et ses fonctions, un équilibre entre tous les usagers (piétons, cyclistes, véhicules, transports publics...) et une gestion des espaces entièrement repensée.

Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale sur la commune engagée depuis plusieurs années. A titre d'exemple, nous avons restauré le ruisseau de la Ramotte pour qu'il retrouve son cours naturel. Nous travaillons avec les agriculteurs du secteur pour replanter 2 800 mètres de haies à l'automne prochain et sommes en phase d'acquisition de parcelles prairies sur les versants de la colline Saint-Blaise pour les préserver et renaturer les ruisseaux effacés du cadastre de 1847.

Les objectifs poursuivis sont donc nombreux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants et usagers avec un projet d'ensemble innovant, paysager, écologique...
- Améliorer les conditions de sécurité de tous les usagers et notamment les piétons et vélos
- Valoriser les espaces de nature
- Garantir l'accessibilité et le confort des espaces publics pour tous (PMR, familles ...)
- Redéfinir l'éclairage public dans un souci de réduction des consommations électriques
- Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales de niveau maximal (eau pluviale de voirie et toitures adjacentes à la traverse)
- S'adapter aux conséquences du changement climatique en visant le rafraîchissement urbain

Définition du projet :

- Organisation des usages de la traverse : voirie principale réduite, continuité piétonne assurée, meilleur accès au transport collectif ...
- Valorisation des déplacements de proximité vers nos commerces, écoles et associations : sente piétonne signalée par revêtement différencié...

- Gestion intégrée des eaux pluviales : créer les conditions environnementales pour que l'eau pluviale s'infilte dans le sol au plus près de son point de chute par la désimperméabilisation des chaussées, la création de noues plantées avec massifs drainants, de structures réservoir avec revêtement poreux
- Réalisation d'un projet végétal visant le rafraîchissement urbain : privilégier la diversification des espèces et des développements permettant de rafraîchir la température.
- Réalisation d'un projet participatif : la végétalisation joue un rôle social important, associer et gagner l'adhésion des habitants au projet permet de tisser des liens, suscite l'échange et le partage d'expériences.

Pour toutes ces raisons, le projet de requalification et de sécurisation de la traverse répond à l'ambitieux programme du fonds vert déployé par l'Etat et notamment la thématique « Renaturation des villes et des villages », qui vise à soutenir et accélérer les efforts des collectivités pour apporter de la nature dans les espaces urbanisés.

Le Maire expose le plan de financement du projet joint en annexe

Nature des dépenses	Montant H.T.	Financement sollicité	Montant
Maîtrise d'œuvre (architecte paysagiste et bureaux d'études spécialisés GIEP)	251 562 €	Département	700 000 €
		Région	500 000 €
Travaux VRD – intégration GIEP – Enfouissement des réseaux	4 124 527 €	Agence de l'eau	1 000 000 €
		Etat – Fonds Vert	800 000 €
Electricité - éclairage	499 403 €	Co maîtrise d'ouvrage (Euro Métropole Metz)	608 000 €
Espaces verts	344 822 €		
		Fonds propres	1 612 314 €
TOTAL	5 220 314 €	TOTAL	5 220 314 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de renaturation et végétalisation de la traversée d'Augny tel que décrit ci-dessus.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat par le biais du dispositif « Fonds Vert – renaturation des villes et villages » pour un montant de 800 000 €.

Pour : 19 : Contre : 0 Abstention : 0

Point n° 5 : Frais de représentation du Maire

Rapporteur : Philippe KOEHLER

Aux termes de l'article L2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation. Cette indemnité a vocation à couvrir les dépenses de Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Dans un souci de transparence des comptes publics, il est proposé au conseil municipal de définir une enveloppe dédiée au frais de représentation du maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire.

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation au Maire, ces frais correspondant aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

CONSIDERANT que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal ouvrant des crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents.

Le Conseil Municipal de la commune d'AUGNY, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

- **d'ATTRIBUER** des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle.
- **de FIXER** le montant de cette enveloppe annuelle à 5 000€
- **de DIRE** que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur la base des frais réels au fur et à mesure de la présentation des justificatifs (facture acquittée et état de consommation de crédits). Le reliquat des sommes non utilisées restera inscrit au budget de la commune.
- **de DIRE** que ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du mandat, chapitre 65, article 65316 (nomenclature M57).

Pour : 19 : Contre : 0 Abstention : 0